



PB/EM – N° 2023/011

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 7 février 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE – GAREL BAILLY - MOCHET - RANCHIN – SALAZAR - MARCHETTI ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH - JACQUET - DIGIER VERILHAC -

Membres absents excusés : Mme SABRAN-LACROIX : pouvoir remis à M. BOSGIRAUD – Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER –

Objet : Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - reconduction pour l'année 2023

Par délibération en date du 15 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un dispositif financier destiné à accompagner les habitants désireux de s'équiper d'un vélo à assistance électrique.

En 2021, l'aide allouée a été élargie à l'achat d'un vélo pliant neuf, d'un vélo cargo neuf ou à l'électrification d'un vélo standard.

Ce dispositif est très apprécié de nos concitoyens qui ont été nombreux à franchir le cap de l'achat. Ainsi, nous avons octroyé 150 participations financières depuis la mise en place de l'aide.

Je vous propose de reconduire l'octroi d'une subvention de 100 € pour chaque matériel neuf acheté ou chaque matériel électrifié, par un bénéficiaire majeur résidant à Irigny, sans condition de ressources.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

APPROUVE la reconduction pour l'année 2023 du dispositif d'aide pour l'acquisition d'un vélo électrique, d'un vélo pliant neuf, d'un vélo cargo neuf ou l'électrification d'un vélo, d'un montant de 100 € aux 50 premiers demandeurs dans les mêmes conditions qu'auparavant.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et les documents afférents à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023 de la Commune.